

Prêts aux petites entreprises—Loi

Monsieur le Président, depuis 1961, de nombreuses modifications ont été apportées à la loi, et les plus importantes sont les suivantes: En 1974, le montant maximum du prêt à rembourser par tout emprunteur est passé de \$25,000 à \$50,000. En 1977, ce maximum est passé à \$75,000, et en 1980, à la limite actuelle qui est de \$100,000. En 1977, pour être admissible, le montant maximum du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise était augmenté d'un million de dollars à \$1,500,000, et finalement l'administration de la loi était confiée au ministère de l'Industrie et du Commerce en 1978, et le taux d'intérêt exigible devint le taux préférentiel ou le taux de base de la banque majorée de 1 p. 100, qu'on appelle en langage courant *Prime* plus un.

Par ailleurs, l'une des caractéristiques les plus intéressantes du programme réside dans le fait que les prêts sont négociés directement par l'homme et la femme d'affaires et le prêteur du secteur privé. Aucune autorisation préalable n'est requise du gouvernement, lequel ne fait qu'assurer la garantie. A l'heure actuelle, les prêts aux petites entreprises sont consentis pour l'achat de biens-immubles ou meubles, l'amélioration ou la modernisation de locaux, l'achat ou la construction de nouveaux locaux et l'achat de terrains.

Les prêts sont accordés conformément aux pratiques bancaires normales. Ils sont pleinement garantis et peuvent être amortis sur une période maximale de 10 ans.

Monsieur le Président, comme programme, la loi sur les prêts aux petites entreprises a été favorablement accueillie autant par les emprunteurs que par les prêteurs, et son incidence à l'échelle nationale est importante. Selon les statistiques géographiques dont nous disposons et qui sont passablement représentatives de la répartition enregistrée depuis l'entrée en vigueur du programme, la distribution des prêts, exprimée sous forme de pourcentage, est la suivante:

La Colombie-Britannique, 20.5 p. 100, les Prairies, 18.8 p. 100, l'Ontario, 21.6 p. 100, Québec, 33.3 p. 100, les provinces Maritimes 5.5 p. 100, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, 0.3 p. 100.

Je m'arrête ici, monsieur le Président, quelques instants pour faire quelques remarques au sujet des déclarations du ministre responsable de l'Industrie du gouvernement de la province de Québec qui dit que le gouvernement canadien ne fait jamais rien pour les petites entreprises. Et je réfère les députés à une certaine déclaration que le ministre avait faite avant la réunion des ministres de l'Industrie de toutes les provinces qui a eu lieu ici à Ottawa où il disait, et on appelait cela à ce moment-là le fameux plan Biron, où le ministre disait à l'Assemblée nationale ce qui suit, et je cite:

Le «Plan Biron» a été mis sur pied il y a un an, . . .

Je me réfère à un article du journal *Le Droit* du 19 février 1983, et je cite:

Le «Plan Biron» a été mis sur pied il y a un an, après que le gouvernement fédéral eut refusé de créer un programme spécial en vue de venir en aide aux petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui . . . »

. . . on continue dans le même journal . . .

. . . on peut dire qu'on a atteint notre objectif, a dit M. Biron, on soulignant que son plan avait aidé au-delà de 500 entreprises, employant près de 25,000 travailleurs, pour un montant dépassant \$100 millions.

Depuis lors, monsieur le Président, on a demandé les adresses de ces 500 entreprises qui avaient été aidées par le supposé plan Biron, et on attend encore des réponses.

C'est toujours la même chose en ce qui concerne le ministre responsable de l'Industrie pour le gouvernement du Québec. Il dit toujours que le gouvernement fédéral ne fait jamais rien, que ce soit dans les domaines du transport ou de l'agriculture; les ministres responsables des divers ministères au gouvernement du Québec aussi. Le gouvernement fédéral ne fait jamais rien, dit-on!

Ici, je dois dire qu'il faut se poser de sérieuses questions sur le but de la pensée première, j'espère que ce ne sera pas un échec, de la polémique des derniers jours en ce qui concerne le programme RELAIS. Et on comprend que le gouvernement du Québec n'ose pas avouer que cela fonctionne parce que c'est toujours la même rengaine: tout ce qui est fait par le gouvernement fédéral est bon à rien. Alors on voulait à ce moment-là contrôler les sommes d'argent provenant des dix provinces, c'est-à-dire que le gouvernement du Québec voulait contrôler les sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral. Cela ne fonctionne pas ainsi. On exigeait une présence, on exigeait qu'il soit mentionné que c'étaient des octrois du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des sommes d'argent provenant des dix provinces. Mais c'est toujours la même chose, monsieur le Président.

Si je m'attarde sur ce sujet, c'est parce qu'il est excessivement important que la population du Québec se «tanne» de ces déclarations. Et je vais donner encore un autre exemple. On n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral contribue à la construction de logements à prix modiques partout dans la province de Québec et partout dans les autres provinces aussi. Comment se fait-il qu'un gouvernement qui est supposé être bien pensant ne veuille pas rendre justice, ne veuille pas rendre à César ce qui appartient à César? On se promène dans la province, surtout dans ma circonscription, et récemment je suis passé à Val des Bois et j'ai vu une enseigne sur laquelle on pouvait lire: «Société d'habitation du Québec, construction domiciliaire à prix modiques», en grosses lettres, et en dessous, en petites lettres, «avec la collaboration et la coopération de la municipalité de Val des Bois et la Société canadienne d'hypothèques et de logements.» Sur la rue Marengère à Pointe-Gatineau, on peut voir une enseigne semblable, en grosses lettres, de la Société d'habitation du Québec, et avec la collaboration de la ville de Gatineau et de la Société canadienne d'hypothèques et de logements, en petites lettres.

Cela mérite d'être porté à la connaissance des députés de l'opposition parce que le petit jeu qu'ils jouent à Québec, c'est de l'enfantillage. Pourquoi ne pas donner au gouvernement fédéral ce qui lui appartient? Le 7 septembre . . .

• (1410)

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est pour cela que je vous ai donné un drapeau.